

Décision n° 2024-115 relative à la composition du conseil scientifique de l'École normale supérieure de Lyon

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon),

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon ;

Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination du président de l'École normale supérieure de Lyon - M. Trizac (Emmanuel) ;

Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon ;

Vu la décision n°2024-072 du 19 juin 2024 relative aux résultats du premier tour du scrutin de l'élection d'un représentant du collège des personnels ITRF ayant le grade d'IGR au conseil scientifique de l'ENS de Lyon ;

Vu la décision n°2024-078 du 26 juin 2024 portant proclamation des résultats des élections des représentants des personnels aux CA, CS (Collège A et Collège B) et au CEVE et l'élection des représentants des élèves et des étudiants au CS de l'ENS de Lyon ;

Décide

Article 1. Composition

La composition du conseil scientifique de l'ENS de Lyon est fixée comme suit :

- **Membres désignés par le Président de l'ENS de Lyon en qualité de personnalités qualifiées :**

Michel Campillo, professeur des universités à l'Université Grenoble Alpes,

Lucie Campos, directrice de la Villa Gillet,

Lydia Coudroy De Lille, vice-présidente Recherche de l'Université Lumière Lyon 2,

Claire Ducournau, maîtresse de conférences à l'Université Paul Valéry Montpellier 3,

Modalités de recours contre la présente décision : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS de Lyon et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon.



Philippe Dugourd, directeur de l'Institut Lumière Matière (Université Claude Bernard Lyon 1),
Alexandre Fournier, professeur à l'Institut Physique du Globe de Paris,
Charles Guerin, professeur des universités à l'Université La Sorbonne,
Thierry Menissier, professeur des universités à l'Université Grenoble Alpes,
Anne Milet, professeure des universités à l'Université Grenoble Alpes,
Jean-Francis Spindler, directeur de la recherche de Solvay Rhodia,
Cristina Vieira- Heddi, professeure des universités à l'Université Claude Bernard Lyon 1,
Olga Vizika-Kavvadias, directrice scientifique de l'IFP Energies Nouvelles,

- **Membres représentant les institutions partenaires :**

Olivier Bertrand représentant de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm),

Rossella Froissart représentante de l'École pratique des hautes études (EPHE),

Béatrice Roussillon représentante du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

Stéphane Ubeda représentante de l'Institut national de la recherche en informatique et en automatique (Inria),

- **Membres élus en qualité de représentants des personnels de l'ENS de Lyon :**

- Collège des « professeurs des universités et assimilés » :

François Buton

Nathalie Davoust-Nataf

Sonia Goldblum

Grégory Miermont

- Collège des « autres personnels d'enseignement et de recherche dont les personnels scientifiques des bibliothèques » :

Jean-Christophe Angaut

Sarah Mombert

Fabien Montel

Natacha Portier

- Collège des « élèves et étudiants » :
Simon Dupouy (titulaire) et Adria Rospars (suppléante)
Julie Bordier (titulaire) et Matthieu Chatelain (suppléant)
- Collège des « personnels ITRF ayant le grade d'ingénieur de recherche » :
Viviane Boulétreau

Article 2. Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur à compter de sa publication. Elle remplace, à la même date, toute décision ayant le même objet.

La présente décision produit ses effets jusqu'au terme du mandat des membres du conseil, soit le 20 juillet 2029, à l'exception du mandat des représentants des élèves et des étudiants dont le mandat court jusqu'à 25 juin 2025.


Article 3. Exécution

La Directrice générale des services de l'École normale supérieure de Lyon est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 26 septembre 2024,

Le Président de l'ENS de Lyon,

Emmanuel Trizac



Emmanuel TRIZAC
Président
École Normale Supérieure de Lyon

Original :

- Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon

Publication :

- Diffusion sur le site internet dans la rubrique « Informations institutionnelles > Décisions du Président 2024 »